

Image not found or type unknown



Probleme de gestion de patrimoine

Par **totof82**, le **05/08/2009** à **09:50**

Bonjour,rnrnMa situation matrimoniale est la suivante : divorcé, 2 enfants (13 ans et 15 ans). Je suis propriétaire d'une maison que je souhaite laisser en héritage à mes enfants à mon decès. Je vis actuellement avec mon amie et nous ne sommes ni mariés ni pacsé. Si je viens a décéder avant la majorité de mes enfants, je ne veux pas que ce soit mon ex-epouse qui gère la succession ou qui ait des droits sur la maison jusqu'a la majorité de mes enfants (ni apres d'ailleurs). Est ce que je peux désigner quelqu'un de mon vivant ? Si je viens à décéder et que mes enfants sont majeur, je souhaiterai qu'il puissent jouir pleinement de la maison mais tout en donnant à mon amie la possibilité de recuperer ses biens qu'elle a a l'interieur et qu'elle puisse avoir un delai raisonnable pour se trouver une maison. Merci d'avance pour votre réponsernrnCordialement rnrnChristophe Baraire